

Hambach / Projet d'usine électrique

# Hambrégie : feu vert du préfet

L'avis défavorable du commissaire enquêteur et la mobilisation populaire contre le projet n'auront pas pesé suffisamment. Le préfet de Moselle, Bernard Niquet a signé hier matin l'arrêté autorisant l'exploitation d'une centrale électrique sur le site de l'Europole II, à Hambach.

■ Le projet de Direct Énergie prévoit 800 millions d'euros d'investissement pour la construction d'une usine de production d'électricité sur la base du cycle combiné gaz. Le chantier mobilisera 400 à 1000 ouvriers selon les phases et représentera 40 million d'euros de retombées pour les entreprises locales, a indiqué le préfet en présentant le volet économique de l'opération qu'il qualifie d'«important dans une Moselle en souffrance économiquement et industriellement». L'usine tournera ensuite avec une cinquantaine de salariés.

## La démarche des opposants n'a pas été inutile

Du point de vue de l'impact sur l'environnement, le représentant de l'Etat, entouré de ceux de la DREAL (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et de l'ARS (agence régionale de la santé), a souligné que le dernier semestre de négociations avec Direct Énergie et les entreprises qui construisent les machines qui tourneront à Hambach, auront permis de réduire «encore» de l'ordre de 10 à 30% les rejets dans l'atmosphère et dans les eaux de la Sarre, qui, dès le dossier initial «étaient déjà largement en dessous des seuils tolérés



A échéance régulière depuis plus d'un an, de 1 000 à 2 000 personnes ont manifesté à l'appel de l'association de défense contre la pollution de Sarreguemines et environs pour s'opposer au projet de Hambrégie. (Photo archives DNA)

par la réglementation nationale ou européenne».

«Nous avons entendu l'émotion, les inquiétudes, les interrogations qui se sont fait jour» a par ailleurs insisté M. Niquet «elles méritaient d'être analysés. Nous avons reçu les associations (...) Un échange s'est établi. Leur démarche n'a pas été inutile puisque le projet a été sensiblement amélioré».

Une commission locale d'information, avec ces mê-

mes associations, sera créée et les éléments de surveillance de fonctionnement renforcés. Un capteur et une campagne de surveillance de la qualité de l'air seront mis en place. La centrale sera en liaison directe avec la station de Keskastel ce qui lui permettra, le cas échéant, d'engager ses procédures d'alerte avant l'alerte générale.

Les opposants au projet, au premier rang desquels le

maire de Herbitzheim (Alsace), Michel Kuffler, sont très déçus. Le recours au tribunal administratif de Strasbourg ne saurait tarder. «Le préfet est aux ordres: (...) C'est la loi de l'argent qui est la plus forte» ont commenté pour leur part Daniel Béguin, vice-président du conseil régional de Lorraine et Mickael Weber, élu régional de Lorraine et président du Parc naturel des Vosges du nord.

Jean-Luc Will